



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'énergie

Photovoltaïque: appel d'offres pilote pour projets « agri-PV » au Luxembourg

Description: Le Ministre de l'Énergie lance un appel d'offres pilote qui porte sur la réalisation et l'exploitation de nouvelles centrales de production d'électricité à partir de l'énergie photovoltaïque au Grand-Duché de Luxembourg. L'appel d'offres porte exclusivement sur l'installation de centrales dites agrivoltaïques (« agri-PV »). Le but recherché est que ces centrales « agri-PV » assurent une triple situation bénéfique en matière de production d'électricité renouvelable, de production agricole, et en matière de biodiversité et de protection de la nature.

Date limite de dépôt des offres: 1^{er} août 2023

Principales conditions de participation:

- L'appel d'offres est divisé en deux lots et quatre catégories:
 - o Lot 1: Centrale au sol, Centrale à panneaux bifaciaux verticaux ou Tracker (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c).
 - Catégorie 1: Prairie utilisée pour la production de fourrage ou graminées.
 - Catégorie 2: Prairie utilisée pour l'élevage (y compris élevage avicole).
 - Catégorie 3: Terres arables pour toutes cultures (y compris cultures spéciales).
 - o Lot 2: Ombrières (puissance > 100 kW_c et ≤ 5 MW_c) ▪ Catégorie 4 : Cultures spéciales.
- Les centrales sur bâtiment sont exclues, de même que des surfaces non admissibles définies.
- Un agriculteur actif doit obligatoirement être associé au projet.
- Un concept est à remettre présentant le projet agricole et démontrant l'amélioration de la qualité écologique de la surface.
- Les projets retenus bénéficient pendant quinze ans d'un contrat de prime de marché pour l'injection de l'électricité produite.

Les modalités détaillées de l'appel d'offres sont décrites dans un cahier des charges. Le cahier des charges est envoyé par courrier électronique à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante:

PV@energie.etat.lu

Volume maximal de puissance à rémunérer: Lot 1: 35 MW_c; Lot 2: 15 MW_c.

Prix maxima à soumissionner: Lot 1: 110 €/MWh; Lot 2: 150 €/MWh.

Attribution: Au meilleur prix; mais au moins deux projets par catégorie (1-4) et prioritairement deux projets ≤ 2 MW par catégorie.

Réalisation: En principe la centrale doit être construite et injecter l'électricité dans le réseau dans un délai de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'attribution.